

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 755088 NB LTD.	Numéro de permis 2024003	Date d'inspection Le 03 mars 2025	
Nom de l'établissement Garderie Coeur d'Ange		Numéro de téléphone (506) 543-4307	
Adresse 251 rue York Bathurst NB E2A 1G9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Venessa Sullivan		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	10 mars 2025	
Commentaires : L'entrée du parc extérieur est glacée. Les barrières et les sorties doivent être exemptes de neige et de glace.			

Commentaires généraux
Visite de surveillance impromptue à l'établissement en matinée. Le ratio fut respecté pendant la visite. Vérification de l'aire de jeu extérieur. Le matériel et équipement de l'aire de jeu extérieure sont variés et en quantité suffisante pour tous les enfants présents. Discussion a eu lieu avec l'exploitante par rapport au ratio. Le nourrisson doit être compter dans le ratio s'il est parmi le groupe à la garderie. Observations : Les enfants sont en période de jeux libres lors de mon arrivée.

original signé par
Venessa Sullivan

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 05 mars 2025

Date

original signé par

Edithe Edwige Fouelifack Epse Tazo

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 05 mars 2025

Date